



## **AVIS PUBLIC**

### **Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 574-2-2026**

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 574-2-2026 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro 574-2025.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 19 octobre 2026 à 19 h 15 à la Mairie, salle La Chapelle du Vieux-Couvent, située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications réglementaires qui permettront d'établir les dispositions relatives à la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels et de mettre à jour les dispositions pénales relatives à l'abattage d'arbres.

Au cours de cette assemblée, le directeur du service de l'aménagement du territoire et urbanisme durable expliquera le projet de règlement et le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat durant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 23<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026.**

(Original signé)

Vianca Moreno  
Directrice générale adjointe et greffière